Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120003922

Dénomination nationale : Aménagement du paysage

Spécialité : Aménagement paysager (conception, gestion, entretien)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2007, cette licence est portée par le département « DENTES » (Département environnement technologies et sociétés) en association avec l'UFR de géographie et le CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Carpentras qui abrite un centre de formation par l'apprentissage). La formation se déroule à Marseille. L'objectif est de former des collaborateurs de concepteurs paysagistes ou de chargés de missions en paysage. Organisée en alternance, la spécialité n'accueille désormais que des apprentis ou des stagiaires de la formation continue. Son attractivité est très forte (180 candidatures pour une vingtaine de places) mais le recrutement est peu diversifié car dominé de manière écrasante par des titulaires d'un Brevet de technicien supérieur agricole.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	20>>0
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	26 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	68-71/89

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le bilan présenté pour les trois premières années de cette toute jeune formation est très favorable. Fortement soutenue par les structures professionnelles, parfaitement en phase avec son environnement économique, cette licence a très vite trouvé son public, en témoigne la très rapide montée en puissance des candidatures. On peut regretter que cette attractivité n'induise pas une forte diversité dans le recrutement. L'absence d'étudiants venus de DUT, la rareté de ceux venus de licence générale seraient d'autant plus regrettables si ces catégories d'étudiants étaient largement présentes avant la sélection. Le dossier est malheureusement insuffisant sur ce point, comme sur bien d'autres. L'organisation pédagogique en alternance a permis le développement de l'apprentissage et l'accueil de nombreux stagiaires de formation continue. Ce mode de formation est non seulement favorable à une bonne insertion professionnelle mais aussi un outil de professionnalisation très efficace. La formation est solidement construite et assez bien équilibrée, comme l'est aussi l'équipe pédagogique. Si la part des intervenants extérieurs est proche du minimum réglementaire, elle est complétée par la participation de formateurs issus directement du monde professionnel. On peut néanmoins s'étonner du volume horaire très élevé de certains intervenants.

L'insertion professionnelle des premières promotions est très satisfaisante, mais il est regretté que les données fournies soient incomplètes ou imprécises. Les poursuites d'études restent très modérées. Si le bilan est donc tout à fait positif et justifie la note proposée, il est néanmoins nécessaire de soulever la question de la pertinence des évolutions prévues pour le prochain contrat quinquennal. Si l'ouverture de deux nouvelles options peut se justifier en réponse à une demande conjointe des professionnels et des étudiants, le triplement des effectifs envisagé projetterait sur le marché du travail une soixantaine de diplômés par an. Par ailleurs, la nouvelle maquette mentionne le triplement du volume horaire assuré par les professionnels, guère possible sans un élargissement du vivier d'intervenants. Comment un professionnel pourrait-il assurer plus de 400 heures d'interventions, en restant un professionnel ? Cette question devra être impérativement discutée dans les instances de pilotage de la formation et au niveau des composantes pédagogiques impliquées. La note proposée ne tient compte que du bilan, celui d'une formation qui fonctionne bien mais qui aurait mérité d'être valorisée par un dossier rédigé de manière plus « professionnelle». La fiche d'auto-évaluation est de faible utilité.

- Points forts :
  - Le très bon positionnement de la licence vis-à-vis des besoins professionnels locaux.
  - La dimension vraiment professionnalisante de la formation.
  - La formation en alternance (dont la place importante de l'apprentissage).
  - Une bonne insertion professionnelle des diplômés.

- Points faibles :
  - Un dossier incomplet et souvent imprécis.
  - L'absence d'un conseil de perfectionnement.
  - L'évolution prévue semble peu réfléchie.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement, de lui associer d'anciens étudiants, aujourd'hui devenus des professionnels, et de lui fixer des objectifs de stratégie de développement de la formation, en accord avec la réalité de l'emploi.

Les propositions d'évolution, ouverture de deux options, qui conduirait à un triplement des effectifs, devraient être accompagnées de manière significative par l'établissement.

Il est vivement recommandé de veiller au caractère professionnel des intervenants liés au secteur socio-économique, et à un équilibre dans la répartition des volumes horaires attribués aux membres de l'équipe pédagogique. Il serait donc souhaitable de soutenir une formation récente en renforçant les liens entre enseignants, enseignés et professionnels.